



que dois je faire pour ma rechute d accident travail en temps que

Par **titinose**, le **23/02/2012** à **01:18**

bonjour,

j ai eu un accident travail sur ma hanche coté gauche en soulevant des charges lourdes le 5/03/2010 et reconnu imputable au service. j ai repris le travail avec soins et traitement le 7/04/2010 et un an après le 03/06/2011 j ai eu une aggravation de ma hanche avec ostéonécrose de la tête fémorale gauche que les médecins et spécialistes ont pu constater vers fin octobre 2011. j ai eu un rdv avec un chirurgien pour une intervention il a écrit dans son rapport que c'était à cause de l'accident de travail et pas eu d'autres soucis dans ma vie antérieure à l'accident du travail. et ce chirurgien a procédé à une opération de forage de la tête fémorale le 6 février 2012 et à ma sortie d'hôpital il m'a prescrit un arrêt rechute accident de travail pour 2 mois. et comme j'étais en arrêt maladie depuis août 2011 et au bout de 3 mois c'est à dire vers le mois de novembre j'ai fait une demande de congé de longue maladie et c'était accordé jusqu'à août 2012. que dois-je faire pour que ma rechute et mon accident de travail soient reconnus et pris en compte? la démarche que je dois faire ?

Par **P.M.**, le **23/02/2012** à **12:34**

Bonjour,

Sujet déjà exposé [ici...](#)